

MAIRIE DE BAREGES

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le 15 avril, à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ARRIBET Pascal.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Étaient présents : ARRIBET Pascal – CASTANG Éric – CRAMPE Laurent – FANLO Éric - LACABANNE Laura - LONS Michelle - MARCOU Joffrey - MIDAN Monique – MORESCO Sylvie - OURSEL Carole - RICHARD Marc

Secrétaire de séance : MORESCO Sylvie

Date de la convocation : 8 avril 2021

Le point suivant n'étant pas à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si cette dernière émet une quelconque objection à ce qu'il soit débattu.

A l'unanimité, l'ensemble des membres présents accepte de délibérer sur le sujet ci-dessous.

Délibération n° 2021/019

OBJET : REDEVANCE EAU – MODIFICATION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit engager des travaux de sécurisation et de renouvellement de son réseau d'eau potable. Ces travaux sont estimés à près d'un million d'euros et sont prévus sur les dix prochaines années. Monsieur le Maire indique que le budget actuel de l'eau ne permet pas d'absorber le coût de tels travaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 13 avril 2017 fixant les tarifs pour le calcul de la facturation de la redevance eau et assainissement au réel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs du service de distribution d'eau potable. Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** les tarifs tels que :

- La part fixe du prix de l'eau est fixée à **30 € H.T.** ;
- La part variable du prix de l'eau est fixée à **0.66 €/m³ H.T.**

Le tarif du service d'assainissement reste inchangé.

Monsieur le Maire rappelle que la tarification de l'eau sera augmentée des redevances obligatoires dues chaque année à l'Agence de l'Eau à savoir « Ressources en Eau » - « Pollution domestique » pour l'eau potable, et « Modernisation réseau assainissement » pour l'assainissement.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus
Pascal ARRIBET
LE MAIRE